

Extrait du Nice Premium

<http://www.nice-premium.com>

# L'avortement : être ou ne pas naître ?

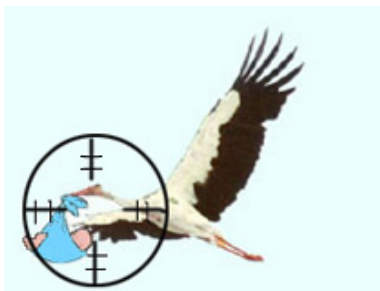
- Associations -

Date de mise en ligne : mercredi 1er mars 2006



Nice Premium

**Être ou ne pas être... un être vivant ? Là est la question. Pour la Présidente du Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF), Laurence Stalla, et sa trésorière, la réponse est toute faite : NON, le fœtus n'est pas humain. Par conséquent, les femmes doivent avoir le droit de choisir de rester enceinte ou pas. Pour ses cinquante ans, cette association met donc en avant ses luttes. Viol, inceste, SIDA, solidarité avec les femmes du tiers-monde, libéralisation sexuelle, violences, égalité hommes/femmes. Et bien sûr l'avortement, sujet qui sème la discorde.**



Depuis le Moyen Age, un sujet ne cesse d'être débattu : le fœtus est-il un être vivant ou pas ?

Cette éternelle question se voit liée aux sensibilités religieuses, philosophiques, scientifiques, mais aussi à la conscience de chacun, et surtout des femmes. Qui est pour, qui est contre ! Certes, un oeuf ne respire pas dans ses premières semaines mais pour autant, il se développe, il grandit, il se forme. Dans quelques mois, il sera un nourrisson. Un nourrisson qui deviendra adolescent puis homme. Ce point crucial reste complexe. Cela n'empêche pas le MFPF de considérer le fœtus comme n'étant pas un être vivant. Par conséquent, cette association féministe lutte pour la création de lois protégeant l'avortement sans complexe.

### **Vers une libéralisation ?**

Mais déjà beaucoup d'évolutions ont eu lieu. Car si depuis 2004, un décret d'application pour l'IVG médicamenteuse est apparue, cela n'a pas toujours été le cas.

En 1920, l'avortement est interdit officiellement. Dix-neuf ans plus tard, les médecins se voient autorisés à violer le secret médical pour dénoncer l'avortement. Et en 1944, la fausse couche provoquée devient un crime contre l'Etat, passible de la peine de mort.

C'en est trop pour les nombreuses femmes victimes de viols, d'inceste, ou qui souhaitent avoir la liberté d'être mères ou pas. C'est comme cela que s'est créée la "maternité heureuse" en 1956. Association qui lutte pour les droits des femmes, notamment en ce qui concerne leur maternité. Celle-ci change d'appellation en 1966. Désormais, ce sera le MFPF ! Pendant des années, ce mouvement promeut la maternité choisie. Et pour cela, il collabore avec le mouvement pour la liberté de l'avortement et la contraception (MLAC).



Au final, un slogan marquant, mettant en jeu un bébé dessiné qui dit : "C'est tout de même plus chouette de vivre quand on est désiré !" L'acharnement des féministes aboutit ! Une loi de 1975 autorise l'arrêt de la grossesse. Au départ valable pour cinq ans, cette loi devient définitive en 1980. Les milliers de femmes ont de quoi se réjouir ! D'autant plus que l' interruption volontaire de grossesse (IVG) est remboursée à partir de 1982.

Plus le temps avance, plus ces femmes obtiennent des droits. En 2001, le délai pour avorter passe de 10 à 12 semaines maximum. Ce qui laisse plus de temps aux futures mères pour se décider. Mais cela n'est pas suffisant pour les responsables du MFPPF : "Pourquoi au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Espagne par exemple, le délai pour avorter est plus long qu'ici ? C'est malheureux que des femmes soient obligées d'aller à l'étranger pour y arriver. Et le pire, c'est que ce voyage a un prix. Comment font celles qui n'en ont pas les moyens ? Ce n'est pas tout. Celles qui souhaitent avorter en France et qui sont dans les délais doivent attendre des semaines avant de se faire opérer. Et quand il y a de la place, c'est le délai qui est dépassé. Elles sont donc obligées de garder l'enfant."

Pour désengorger les hôpitaux, arrive alors une alternative : l'IVG médicamenteuse. Une pillule abortive, une dose d'un autre médicament, et l'embryon est expulsé du ventre de la mère. Tout ceci en moins de temps que l'IVG chirurgicale. Mais que deviennent les droits du futur enfant dans tout cela ? Dans le passé, certains disaient : D'abord on supprime les bébés indésirés, puis ce sera au tour des handicapés et des exclus de la société. Mais où va-t-on ? Par chance, cela n'est pas le cas !

Mais il est vrai qu'il est difficile de délimiter la frontière entre ce qui est normal selon certains (se débarrasser d'un futur enfant) de ce qui est inhumain selon d'autres (se débarrasser d'un futur enfant).